



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 11 avril 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MALEIG

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 31
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA.

11 - VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT POUR LA PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Il est rappelé que par délibération en date du 31 janvier 2025, le Conseil municipal a approuvé le versement d'une participation d'un montant de 93.434 € pour la construction de logements locatifs sociaux. Le versement de cette participation devant intervenir sur 3 exercices, il est proposé au Conseil municipal la création d'une autorisation de programme pour cette opération.

Il est rappelé qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe d'annualité prévue par le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville d'Oloron Sainte-Marie, approuvé par le conseil municipal en date du 18 mars 2024.

Il est proposé de voter une autorisation de programme d'une durée de trois ans et d'arrêter la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

Budget principal AP 110029 / Logements locatifs sociaux Opération 110029			
DEPENSES			
MONTANT AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
93.434 €	31.145 €	31.145 €	31.144 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

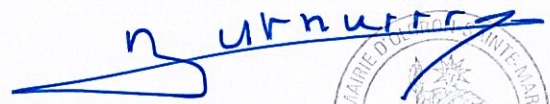
- **APPROUVER** le présent rapport,
- **DECIDE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2025.
 Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 16/04/2025





Bernard UTHURRY
